Envoyé en préfecture le 01/02/2024
Reçu en préfecture le 01/02/2024
Publié le 01/02/2024
ID : 007-210703286-20240118-001012024-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

Vagnas
en Ardèche méridionale

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VAGNAS

DATE DE SEANCE 18 janvier 2024 **DATE DE CONVOCATION** 11 janvier 2024	Le dix-huit janvier deux mille vingt quatre à 18H00, les membres du conseil municipal de la commune de VAGNAS se sont réunis, à la mairie en vertu de l'article l2121-18 du CGCT, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 11 PRESENTS 10 ABSENTS 1 PROCURATIONS 1 **VOTANTS 11**	**PRESENTS : Monique MULARONI, Florent TRITTO, Régine LAIGNEL, Hubert MARTIN, Louise LACOSTE, Michel FAILLA, Bernard SCHAECK, Christine BUISSON, Josiane BOUNIOL, Jérôme ROUX.** **ABSENTS : Christine EYBALLIN qui a donné procuration à Florent TRITTO** **SECRETAIRE DE SEANCE** : Régine LAIGNEL
N° DE DELIBERATION **001-01-2024**	

OBJET ESTER EN JUSTICE : CHOIX D'UN AVOCAT

Par lettre du 13 décembre 2023, le Tribunal Judiciaire de PRIVAS a notifié à la commune de VAGNAS un avis d'audience à victime en demandant à Mme le Maire de se présenter le 06/09/2024 à 8h30 service : Chambre Correctionnelle,

Vu la délibération N°07-06-2021 du 18/06/2021, de délégation de fonction consentie par le conseil municipal,

Mme le Maire rappelle les faits reprochés à l'intéressé. Elle indique qu'il a déjà réglé une partie de la taxe d'aménagement majorée d'une amende.

Elle propose de faire appel à un avocat pour défendre les intérêts de la commune en justice dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et délibéré, l'autorise à choisir un avocat pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance n° 21103000023, et de prévoir les frais et honoraires au budget primitif 2024, à l'unanimité.

11	**VOIX POUR :**
0	**VOIX CONTRE :**
0	**ABSTENTION :**

Pour extrait conforme

La secrétaire de séance

Régine LAIGNEL

MAIRIE DE VAGNAS (Ardèche)

Le Maire,

Monique MULARONI

Le Maire:

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon par voie postale (palais des juridictions administratives – 184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 3) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.